

ASSEMBLEE PLENIERE DU 13 JUIN 2003

AVIS DES COMMISSIONS
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL
SUR LE BILAN DE LA DOTATION 2002 DU
FONDS REGIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'EMPLOI

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Les Commissions prennent acte du bilan de la dotation du Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (F.R.D.E.) pour 2002. Elles constatent une forte progression de la dotation (33 229 360 € par rapport à celle de 2001 (24 333 772 €).

Au cours de l'exercice 2002, les Commissions notent que plus des trois quarts du montant total engagé semblent concerner les travaux de voiries de désenclavement économique et agricole. Bien que ces projets soient utiles, elles considèrent que le F.R.D.E. n'a pas une réelle vocation à les financer.

En ce qui concerne ces voiries, elles souhaitent, par ailleurs, qu'une étude soit menée afin d'évaluer l'efficacité et l'impact du programme tant en matière de maintien et de création d'emplois que de création et de développement de nouvelles activités.

Les Commissions constatent une fois encore un décalage important entre le montant cumulé depuis 1995 des dotations annuelles (104 352 940 €) et les sommes engagées (46 212 199 €), et un décalage plus important avec les sommes payées.

Ce constat fait d'autant plus regretter aux Commissions qu'aucune suite n'ait été donnée aux propositions formulées par le C.E.S.R. sur le F.R.D.E.¹

Les Commissions renouvellent leur demande d'une modification législative nécessaire et urgente destinée en même temps à améliorer l'utilisation du F.R.D.E. et surtout à mieux correspondre aux besoins du développement économique de l'île.

¹ « Réflexions sur le Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi » -C.E.S.R. -
16 juin 2000.

Dans le cadre de la décentralisation, elles proposent de confier au Conseil Régional la compétence en matière d'aménagement de zones d'activités, compétence que la collectivité régionale exerçait avant 1990. Le F.R.D.E. pourrait ainsi financer ces zones et permettre la mise en place d'une véritable politique d'accueil des entreprises.